



Tournay, le 17/06/2022

COMMISSION TOURISME

Compte-rendu du 16 juin 2022

Présents : M. CAPEL, M. GABRIEL, M. SEUBE, M. FOURCADE, M. LACOSTE, M. ABADIE, M. BATAN, M. GIUGE, M. DUHAU, M. BORDIS, M. SARRAMEA, Mme BRISE

Excusés : M. LAFAILLE, Mme CAMBRAY

Gestion des déchets au lac de l'Arrêt-Darré

Monsieur CAPEL informe la commission des difficultés rencontrées pour la gestion des déchets sur le Lac de l'Arrêt-Darré. Il annonce que des mesures ont été prises en urgence pour répondre à une situation critique. Il convient d'informer la commission sur ces mesures, de s'assurer que la politique zéro déchet est toujours un objectif pour la commission et de définir des actions pour compléter les mesures déjà appliquées sur site.

Mme BULINSKI, Ambassadrice du tri à la Communauté de Communes, détaille les mesures mises en œuvre pour la saison estivale :

- Déchets du restaurant la Guinguette : adaptation de la collecte du SYMAT (1 fois par semaine au lieu de la quinzaine + doublement des bacs OM et tri), construction par la Communauté de Commune d'un cabanon de bois fermé pour le stockage des containers.
- Déchets des visiteurs : suppression des poubelles sur le site et pose de panneaux « site zéro déchet ».

Monsieur CAPEL précise que les nouveaux gérants de la Guinguette prendront en charge le financement du surcoût lié à la collecte OM.

Malgré les efforts déjà engagés depuis un an, force est de constater que des déchets sauvages subsistent, même si les incivilités diminuent.

La commission réaffirme sa position sur la poursuite des efforts engagés et réaffirme l'objectif zéro déchet à atteindre sur le site.

Mme BULINSKI propose de renforcer la signalétique (implantation des panneaux) et de développer des animations et actions de sensibilisation auprès des visiteurs : par exemple des animations ludiques auprès des familles sur le tri, organisation d'une journée citoyenne avec les jeunes, communication

positive sur les bons gestes du tri, etc. Elle se rapprochera de monsieur Chaze pour la réalisation de la signalétique.

La commission accepte ces propositions de bon sens.

Actualités : lac de l'Arrêt-Darré

Monsieur CAPEL informe la commission des actions en cours sur le site du lac :

- **Sanitaires** : visite du SPANC le 15/06 pour vidange de la fosse septique et projet d'installation d'un bloc sanitaire supplémentaire pour les visiteurs, afin de désengorger l'utilisation des sanitaires de la Guinguette.
- **Aménagements** : le circuit VTT sera achevé début juillet, le sentier d'interprétation devrait être livré fin juillet, sous réserve de respect des délais de fabrication de Pic Bois. L'inauguration officielle est programmée pour le mois de septembre. La liaison du chemin vers Sinzos doit être débroussaillée afin d'être ouverte au passage (arbres tombés) : vérification à faire par les services techniques. M. Cazanave prendra contact avec M. Saraméa pour s'enquérir de la localisation.
- **Centrale photovoltaïque flottante (Institution Adour)** : 15 communes situées à proximité du lac ont délibéré contre le projet dans le cadre de la consultation préalable lancée par l'institution Adour. Monsieur CAPEL indique qu'une délibération concordante avec celle des communes sera proposée au prochain conseil communautaire début juillet.
- Un membre de la commission informe que le projet « Flottovoltaïque » a été abordé lors de la commission énergie du SDE. L'étude menée par le SDE suit son cours. En conséquence, la commission propose d'adresser le courrier réponse de la 3CVA au directeur de l'institution Adour à l'issue de la délibération du conseil communautaire, avec copie à Mme ARTIGALAS, Présidente de l'AMF65 et au Préfet des Hautes-Pyrénées.
- **Kamineo** : l'association demande l'autorisation de construire un embarcadère sur la rive du lac pour faciliter le stockage et la mise à l'eau des « paddle ».

AVIS DE LA COMMISSION

La commission émet un avis défavorable à la demande de Kaminéo, aux motifs suivants :

- **Aucun plan n'a été communiqué sur l'installation**
- **Cette installation inciterait la pratique du paddle sur le lac alors que c'est interdit sauf pour Kamineo**
- **L'organisation de cette activité sur le site doit être examinée en lien avec le projet global d'aménagement, intégrant les travaux d'agrandissement de la Guinguette**

Programme d'aménagement de la Guinguette : modalités de gestion possibles

Madame BRISE introduit l'étude réalisée par l'ADAC portant sur les différents modes de gestion possibles de la Guinguette. Elle précise les enjeux de l'étude, à la fois en termes de contrainte financière pour réaliser les travaux, mais aussi en terme de niveau de contrôle que souhaitent avoir les élus sur le projet d'aménagement.

Mme Laure MICHAUT et M. Kevin GARCIA, ADAC65, présentent les différents scenarii, en fonction du niveau de contrôle attendu par les élus. Mme MICHAUT précise que la commande publique sera la solution la plus sécurisée pour un contrôle maximum à la fois des travaux et de la gestion. Toutefois le contrat de délégation de service public, appliqué par exemple dans la gestion des camping municipaux, est d'une durée limitée à 5 ans.

Il apparaît que le niveau de rentabilité du projet doit aussi être un élément important à prendre en compte dans la recherche d'un preneur privé.

D'autres solutions, « plus souples » sont présentées, telles que le bail à construction ou le bail emphytéotique administratif, ou encore l'autorisation d'occupation temporaire : ces solutions seront plus limitées dans le contrôle du preneur, qui prend le risque financier à sa charge sur la durée du contrat et d'une durée plus longue, d'au moins 18 ans pour les 2 premières. A l'issue du contrat, le bien est restitué à la Communauté de Communes qui n'aura engagé aucune dépense pour les travaux. Enfin, les solutions plus innovantes en termes de partenariat sont présentées, telles que la société d'économie mixte, la SEM d'opération ou la société publique locale (SPL). Ces solutions nécessitent une construction plus lourde puisqu'il s'agit de créer une société anonyme, constituée de capital public et privé (100% public pour la SPL) qui devra assurer la gestion de l'équipement.

Monsieur GABRIEL insiste pour que le projet d'aménagement distingue clairement l'activité de restauration propre à la Guinguette et l'activité sportive gérée aujourd'hui par l'association Kamineo. Avant la dissolution de la SCOOP Kamineo et la création de la SAS la Guinguette, les deux activités étaient confondues au sein de la même entité juridique, Kamineo, qui gérait à la fois la restauration et les animations. Cette situation doit être clarifiée et peut-être faut-il envisager la signature de 2 conventions distinctes avec la SAS la Guinguette et avec l'association KAMINEO.

AVIS DE LA COMMISSION

Au vu des différentes solutions possibles pour optimiser la gestion de la Guinguette du lac et le projet d'aménagement, les membres de la commission proposent, dans un premier temps, de lancer un avis d'appel à manifestation d'intérêt afin de voir si un preneur privé serait intéressé par le projet. Au vu des résultats de l'appel à manifestation d'intérêt, les élus pourront se décider sur une forme de type bail ou AOT, ou bien sur une forme plus contrôlée de contrat de délégation de service public.

Adhésion de la 3CVA au Dispositif de Recherche et d'Accompagnement d'Investisseurs Touristiques dans les Hautes-Pyrénées

Monsieur CAPEL rappelle que la commission avait donné un avis défavorable l'an dernier pour adhérer à ce programme piloté par le Département et HPTE, au motif que le territoire dispose peu de biens touristiques (patrimoine, hébergement) à valoriser auprès de prospecteurs éventuels.

Toutefois, il apparaît que la 3CVA est la seule Communauté de Communes du département à ne pas avoir adhéré au dispositif.

Dans un souci de cohésion avec les autres EPCI, de pouvoir partager les idées d'amélioration touristiques, de pouvoir bénéficier d'informations sur les démarches réussies de nos voisins dans la recherche et d'accompagnement d'investisseurs touristiques, de pouvoir offrir aux maires du territoire un espace où ils pourraient obtenir une aide pour valoriser leurs projets touristiques, Monsieur CAPEL propose de donner un avis favorable à l'adhésion au Dispositif de Recherche et d'Accompagnement d'Investisseurs Touristiques dans les Hautes-Pyrénées. Le montant de la cotisation annuelle serait de 500€.

AVIS DE LA COMMISSION

La commission donne un avis favorable à l'adhésion de la 3CVA au Dispositif de Recherche et d'Accompagnement d'Investisseurs Touristiques dans les Hautes-Pyrénées

Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros

15 place d'Astarac – 65 190 TOURNAY
Tél : 05 62 35 24 23 - contact@coteaux-val-arros.fr